

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES

## PROCES-VERBAL DU COMITE DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal de Vocations Multiples, dûment convoqué par le Président le quinze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel LEVEL, Président du Syndicat Intercommunal.

### SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

#### PRESENTS

<b>ACHERES</b>	Camille VAUR, DELEGUEE TITULAIRE
<b>ANDRESY</b>	Romain HUDE, DELEGUE TITULAIRE Michèle CHATEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	Sylvie PORET, DELEGUE TITULAIRE Françoise MERY, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SUR-SEINE</b>	Jean-Pierre VALENTIN, DELEGUE TITULAIRE Michel MILLOT, DELEGUE TITULAIRE Eric BUISSEREZ, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CHAMBOURCY</b>	Didier GUINAUDIE, DELEGUE TITULAIRE Francine LAZARD, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHANTELOUP-LES-VIGNES</b>	Sophie CHERGUI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CHAPET</b>	Rosine THIAULT, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHATOU</b>	Bernard BOUCHET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CHAVENAY</b>	Leslie TULKER-NIELSEN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>	Jacques DOLCI, DELEGUE TITULAIRE
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	Thomas BOURDEAU, DELEGUE TITULAIRE
<b>DAVRON</b>	Evelyne PETIT, DELEGUEE TITULAIRE Martine ETARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>FEUCHEROLLES</b>	Alexia PENNALEN, DELEGUEE TITULAIRE Martine LEPAGE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>HOUILLES</b>	Claire OROSCO, DELEGUEE TITULAIRE Florence DUFOUR, DELEGUEE TITULAIRE
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Jean-Marc AMIOT, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE MESNIL-LE-ROI</b>	Jean-Claude GUEHENNEC, DELEGUE TITULAIRE Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE PORT-MARLY</b>	Clément BORDE, DELEGUE TITULAIRE Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Nabil FAOUSSI, DELEGUE TITULAIRE Marc HENTZ, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL SUR MAULDRE</b>	Blandine BOUZERAND, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Loïc ETIENNE, DELEGUE TITULAIRE Marie-Catherine FRAMBOISIER, DELEGUEE TITULAIRE Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
<b>MONTESSON</b>	Xavier CAPRON, DELEGUE TITULAIRE Huguette FOUCHE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MORAINVILLIERS</b>	Philippe MAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
<b>ORGEVAL</b>	Dominique BREUZIN, DELEGUE TITULAIRE Philippe STENGER, DELEGUEE TITULAIRE

<b>POISSY</b>	Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Tristan DREUX, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Daniel LEVEL, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-NOM-LA-BRETECHE</b>	Gérard PARFAIT, DELEGUE TITULAIRE
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	Line WENZEL, DELEGUEE TITULAIRE
<b>VERNOUILLET</b>	Lutgard ROUX, DELEGUE TITULAIRE Gaëlle PELATAN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>VILLENES-SUR-SEINE</b>	Apolline THOUMELIN, DELEGUEE TITULAIRE Virginie ALBAR, DELEGUEE TITULAIRE
<b><u>ABSENTS EXCUSES</u></b>	
<b>ACHERES</b>	Jacques TANGUY, DELEGUE TITULAIRE Fatiha EL YAGOUBI, DELEGUEE SUPPLEANTE Sarah SABOURIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>ANDRESY</b>	Isabelle GUILLOT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>CARRIERES-SOUS-POISSY</b>	Philippe BARRON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CHAMBOURCY</b>	Stéphane GIRAUDEAU, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CHAVENAY</b>	Danièle SCHEFFER, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CONFLANS-SAINTE-HONORINE</b>	Monique MUYLLE, DELEGUEE TITULAIRE Mickael LITTIERE, DELEGUE SUPPLEANT Sébastien LABEL, DELEGUE SUPPLEANT
<b>CRESPIERES</b>	Adriano BALLARIN, DELEGUE TITULAIRE Didier LE SAUX, DELEGUE TITULAIRE
<b>CROISSY-SUR-SEINE</b>	Olivier MOUSSAUD, DELEGUE TITULAIRE Denis BOULANGER, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Françoise DARRAS, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>ECQUEVILLY</b>	Daphnée CADELICE, DELEGUEE TITULAIRE Virginie ROTH, DELEGUEE TITULAIRE Denise GALTIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>EPONE</b>	Béatrice DI PERNO, DELEGUE TITULAIRE
<b>FEUCHEROLLES</b>	Gilles THUILLIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>L'ETANG-LA-VILLE</b>	Florence GENOUVILLE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE PECQ</b>	Grégory BUYS, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PORT-MARLY</b>	Bruno LE PICARD, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Guillaume DE CHAMBORANT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LES ALLUETS-LE-ROI</b>	Stéphanie MUNEUX, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LOUVECIENNES</b>	Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE Annie BEYER, DELEGUEE TITULAIRE Mehdi EL GARGATI, DELEGUE SUPPLEANT Marie-Hélène FARBOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAISONS-LAFFITTE</b>	Claude KOPELIANSKIS, DELEGUE TITULAIRE Jean-Claude GIROT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MEDAN</b>	Philippe MARTINET, DELEGUE TITULAIRE
<b>ORGEVAL</b>	Sandra CHEVRIE, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>POISSY</b>	Marc LARTIGUAU, DELEGUE TITULAIRE
<b>TRIEL-SUR-SEINE</b>	Hassan AHSSAKOU, DELEGUE TITULAIRE Pascal GILLES, DELEGUE TITULAIRE
<b>VERNEUIL-SUR-SEINE</b>	Ania REDJAL, DELEGUE TITULAIRE
<b>VILLENES-SUR-SEINE</b>	Jean-Michel CHARLES, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées**

CRESPIERES/ ECQUEVILLY/ EPONE/ LA CELLE-SAINT-CLOUD/ LES ALLUETS-LE-ROI/ LOUVECIENNES/  
MAULE/ MEDAN/ VERNEUIL-SUR-SEINE

## **Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux

Monsieur LE BEULZE, Directeur Adjoint des Syndicats Intercommunaux

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées

Madame Camille EHRHARDT, Assistante du pôle des assemblées

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>41</b>
<b>SIVOM (composé de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>44</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>52</b>
<b><u>Pouvoir</u></b>	:	<b>3</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	
- <b><u>Participation exceptionnelle des communes aux charges intercommunales :</u></b>		<b>49</b>
- <b><u>Autres délibérations :</u></b>		<b>51</b>

## RÉUNION DU 21 SEPTEMBRE 2020

**Le Président** remercie les participants qui assistent à ce comité. Il fait part aux élus d'une décision conjoncturelle, relative au manque de finances du SIVOM en section fourrière, qui va être à prendre par l'ensemble du comité et qui n'est pas des plus agréables. Il précise que informations sur la situation financière du syndicat ont été envoyés aux élus et qu'il a adressé une lettre à chacun des maires. Certains ont peut-être évoquée le sujet avec les délégués du syndicat. Il annonce qu'il n'a pas eu de réaction directement sur ces courriers. De plus, il ajoute avoir croisé certains Maires ce week-end, qui ont évoqué ce sujet avec lui et lui ont dit comprendre la position que le comité va devoir prendre, si les élus présents ce soir le souhaitent.

En préambule, il annonce qu'un diaporama va être présenté par Monsieur SAILLARD, le directeur du SIVOM, notamment à l'attention des nouveaux membres du comité accueillis en juillet, qui ne connaissent pas bien le SIVOM son fonctionnement et ses compétences. Il donne la parole à Monsieur Saillard.

**Monsieur SAILLARD** souligne que ce diaporama illustre et donne les grandes lignes du SIVOM. Il espère que cette présentation répondra à cet objectif et que les élus, qui découvrent le syndicat, y trouveront les premières informations qui pourraient être pertinentes.

Il explique que le SIVOM est un syndicat intercommunal à vocations multiples avec quatre compétences différentes. Il rappelle qu'il avait indiqué, lors du comité de juillet dernier, que le SIVOM est géré de manière mutualisée avec d'autres syndicats et que tous ces syndicats, par le biais de conventions de prestations non économiques, bénéficient d'une structure porteuse et de services ressources. Il indique que le SIVOM représente environ 27% du budget de cette structure mutualisée et que cela lui permet de bénéficier des services à disposition, en plus des agents de la fourrière, dont une partie de la direction générale, d'un service ressources humaines, d'un secrétariat général, dont Madame CHEVALIER ici présente fait partie, qui s'occupe des comités et avec laquelle les élus ont certainement eu l'occasion d'échanger.

Il précise l'organigramme de cette structure, composée de trois directions qui sont :

- la Direction technique, sous la responsabilité de Madame MILLEVILLE, dans laquelle sont rattachés un syndicat d'assainissement, le syndicat Valoiseine qui s'occupe de la valorisation des déchets ménagers et qui gère une usine de traitement des ordures ménagères et un centre de tri, un secteur de gestion du patrimoine bâti et numérique, car il y a des bâtiments dans la majorité des syndicats, et enfin la fourrière et le futur garage solidaire.
- une DGA qui est la Direction Ressources et Innovation Managériale avec Monsieur LE BEULZE, également présent, qui est un éminent collaborateur en charge de plusieurs sujets comme les finances et la comptabilité, et qui peut recevoir les doléances par rapport aux décisions qui seront prises ultérieurement, un service juridique et commande publique et un service communication.
- une Direction des équipements sportifs et culturels qui gère la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye, le Musée Royal de Marly, et le Château de Monte Cristo. Il faut adjoindre à cette direction un service maintenance entretien et logistique de ces équipements. Il souligne que cette direction concerne moins le SIVOM.

Il fait observer que ce diaporama permet de montrer aux élus que le SIVOM s'inscrit dans une gestion plus globale, mais, comme il l'indiquait précédemment, qu'il va bénéficier de services dont il ne pourrait pas disposer s'il était seul, car le coût en serait trop important.

Il ajoute que cette structure globale emploie 66 agents dont 40% travaillent pour plusieurs syndicats.

Concernant directement le SIVOM, il rappelle que c'est un syndicat intercommunal à vocations multiples avec quatre cartes, qui correspondent chacune à une mission :

- La 1<sup>ère</sup> carte est la fourrière automobile et animale, à laquelle 39 communes et un EPCI composé de 2 communes, qui est le SIVOM de Maison Mesnil, adhèrent soit un total de 41 communes adhérentes. Il précise que les capacités de la fourrière aujourd'hui sont de 275 places pour les véhicules et 25 places pour les animaux.
- La 2<sup>ème</sup> carte concernant les vignes, est composée des deux communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq, et participe à l'entretien des vignes qui sont situées sous la terrasse en bordure du château de Saint-Germain-en-Laye. Il explique que 1 500 pieds de Pinot noir poussent sur 2 000 m<sup>2</sup> et qu'un expert vigneron accompagne le SIVOM pour faire du vin de qualité.

- La 3<sup>ème</sup> carte est le Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS) ; il explique que 11 communes s'étaient réunies, avant que le SDIS ne soit départemental, pour mutualiser la gestion de ce service, mais également du versement d'un treizième mois aux sapeurs-pompiers qui, à l'époque, dépendaient du syndicat. Il ajoute que, lorsque la départementalisation a eu lieu, le SIVOM a continué les subventions pour le compte des communes et à les reverser au SDIS. Il fait remarquer que cette activité représente simplement une entrée et une sortie d'argent. Cependant, il stipule que le syndicat est toujours redevable du treizième mois des sapeurs-pompiers qui avaient été engagé lorsque le SIVOM gérait ce service. Il fait observer que, malgré le départ de certains sapeurs-pompiers, la cotisation n'a pas tellement évolué au fil du temps, car ceux qui restent vieillissent et avec le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et leur grade, c'est pour cela que le montant du treizième mois reste stable malgré les départs effectifs en retraite des sapeurs-pompiers.
- La 4<sup>e</sup> carte le CSAPA (Centre de Secours et d'Accompagnement et de Prévention et en Addictologie). Il explique que le SIVOM ne gère pas ce centre, puisque c'est un établissement médical qui dépend de l'hôpital, (CHIPS) mais qu'il y participe, au travers du financement du poste de la secrétaire, car il considère l'implantation de ce centre sur le territoire comme un élément important. Il explique que le poste de la secrétaire est primordial, car elle prend les rendez-vous, prépare les dossiers médicaux et fait tout le suivi afin que les médecins, qui interviennent au CSAPA et qui ne sont pas à demeure sur le site, puissent assurer les consultations en addictologie.

**Monsieur SAILLARD** fait remarquer que des communes différentes adhèrent dans chaque carte. En conséquence, il explique que, juridiquement, tous les élus votent pour tous les documents concernant l'ensemble du syndicat, comme le budget, mais que, cependant, lorsque des décisions qui ne relèvent que d'une carte sont à l'ordre du jour, seuls les membres de cette carte peuvent voter. Il donne l'exemple d'une éventuelle augmentation concernant les vignes et indique que seuls les délégués de Saint-Germain-en-Laye et Le Pecq seraient votants au sein du syndicat, ce qui est logique puisque ce sont les seules communes à être adhérentes à cette carte.

Il indique que la participation des communes représente, aujourd'hui, 3,6 M€ dont 3,3 M€ concernent le SDIS dans lequel la participation représente le principal montant. Le reste de ces 3,6 M€ se décompose ainsi : 220 000 € pour la fourrière, 27 000 € pour les vignes et 41 000 € pour le CSAPA.

Il poursuit avec le budget qui a été remis par section aux élus. Il signale que ce budget est décomposé d'une part en quatre sections, mais qu'il comprend également un budget total, car le trésorier n'est intéressé que par ce dernier ; en effet, juridiquement ce sont les cartes qui sont importantes, alors que comptablement c'est le budget global.

Il évoque tout d'abord la section fourrière et annonce qu'actuellement, le montant du fonctionnement est de 671 k€ en recettes et en dépenses, puisque le budget doit être équilibré, et de 6,9 M€ en investissement. Il rassure les élus en précisant que ce montant de 6,9 M€ n'est pas habituel à la fourrière, mais que les travaux de la nouvelle fourrière ont bien évidemment été intégrés dans le budget de cette année ; il indique que si le montant des travaux de la nouvelle fourrière est enlevé, l'investissement annuel s'élève entre 150 000 € et 200 000 €. Il poursuit avec les vignes et annonce un budget de fonctionnement de 34 000 € et 2 500 € en investissement. Concernant le centre de secours, comme il le signalait précédemment, il rappelle que le montant est de 3,3 M€ et qu'il n'y a pas d'investissement puisque le SIVOM ne s'occupe que des cotisations et du versement du treizième mois des pompiers. Il termine avec le budget CSAPA qui se monte à 41 000 € en fonctionnement et qu'il n'y a pas non plus d'investissement. Ainsi, il mentionne que le budget total en fonctionnement est de 4,1 M€ et de 6,951 M€ en investissement, répétant qu'il ne faut pas considérer ce dernier montant comme pérenne, car, une fois la fourrière payée, l'investissement redeviendra beaucoup plus faible.

Avant de donner plus de détails sur les chiffres, il rappelle que l'objectif de cette présentation est de donner aux élus quelques chiffres clés sur ces budgets et leurs grandes masses, afin que ceux-ci sachent bien ce qui se cache derrière ces montants.

Pour la carte fourrière, il évoque à nouveau le montant en fonctionnement de 671 000 € et prévient que les montants les plus intéressants à connaître ont été isolés. Il annonce que les dépenses sont composées de :

- 231 000 € de frais de fonctionnement qui correspondent aux contrats de prestations, aux fluides, au transport, etc. et à l'enlèvement des véhicules, car lorsque la société Berger va chercher le véhicule pour le compte du syndicat, elle lui facture son déplacement.
- 364 000 € de frais de personnel, car quatre agents tournent sur site puisque la fourrière est ouverte 6 jours sur 7 et à des horaires assez importants qui se justifient notamment par la

présence de la fourrière animale car les animaux doivent être nourris, soignés, et les cages nettoyées tous les jours.

- 75 000 € de frais divers, dont le virement à la section d'investissement, les frais pour les élus, et d'autres éléments qui ne sont pas significatifs et qui ont été regroupés.

En parallèle, il évoque les recettes dans lesquelles figure traditionnellement un montant de l'ordre de 201 000 € de participation des communes, mais signale que, cette année, du fait de la crise sanitaire, il sera demandé un peu plus aux communes dans une décision ultérieure. Il signale que les recettes propres se montent à 333 000 €. Il fait observer que ces montants étaient indiqués au budget, mais, comme cela sera évoqué plus tard dans cette séance, la fourrière n'a pas atteint ces recettes cette année. Il attire l'attention des élus sur le fait que la fourrière se finance plus avec ses recettes propres qu'avec la participation des communes et qu'il est intéressant de le garder en tête, car ce n'est pas toujours le cas dans ces services publics. Il ajoute qu'en conséquence, l'impact COVID-19 qui touche directement les recettes a forcément un impact violent sur l'équilibre du syndicat. Il signale que les services publics qui ont peu de recettes propres se sortent mieux de cette période COVID-19 puisqu'ils n'ont pas de « pertes », ce qui n'est pas le cas ici.

Il demande si les élus ont des questions à ce stade.

Monsieur SAILLARD répond à la question d'un élu, il précise qu'il y a quelques indemnités des élus votées lors du dernier comité, de la SMACL (assurances) qui représente peu dans les 75 k€, ainsi que la dotation aux sections d'amortissements. Il explique que lorsque le syndicat investit, il doit obligatoirement doter ensuite cet investissement par un virement par section de fonctionnement.

Il poursuit avec les vignes et rappelle qu'il est question de 1 500 pieds sur 2 000 m<sup>2</sup>. Il annonce que le budget de départ est de 34 k€, avec 24 k€ de dépenses d'entretien comme les fluides, l'expert qui accompagne le syndicat pour environ 10 k€ et tous les frais de fonctionnement classiques pour des vignes. Il signale qu'un montant de 5 k€ est alloué à du personnel, qui n'est pas du personnel à disposition, mais qui correspond à une participation légère à la structure mutualisée, car, même pour des vignes, il y a des bons de commande à établir, des contrats à suivre, des décisions, des délibérations, etc. Il fait remarquer que, même si cette participation est peu élevée, il est important que chaque carte participe aux frais des personnels des services mutualisés. Il ajoute le montant de 3 000 € de frais divers.

Il passe aux recettes et souligne qu'elles sont générées principalement par les participations des deux communes membres et qu'un léger excédent reporté est constaté qui permet de ne pas appeler plus de participation que nécessaire.

Il aborde maintenant la carte centre de secours et rappelle qu'il n'y a pas de recettes propres, mais uniquement des participations puisqu'il n'y a pas d'activité en soit. En revanche, il souligne que le syndicat participe à hauteur de 3,2 M€ au SDIS ce qui représente l'essentiel des 3,3 M€ évoqués précédemment. Il rappelle que le syndicat collecte auprès des communes cette participation et la reverse au SDIS. Il signale que le treizième mois des pompiers représente 80 k€ et que cette somme a baissé depuis quelques années puisqu'elle était avant de 90 k€. Il ajoute le montant de 90 k€ des frais divers peut paraître important, mais qu'il comprend, cette année, 31 k€ de crédits disponibles. En effet, le treizième mois est une prévision donnée par le SDIS et parfois le montant alloué n'est pas utilisé entièrement, comme cette année, où il reste 31 k€. Il ajoute qu'il y a également la participation aux services mutualisés et encore de nombreuses lignes qui viennent s'exécuter, que les élus retrouveront évidemment dans le budget. Il fait observer qu'en plus du treizième mois, s'ajoutent les éléments concernant les accidents du travail. Il explique que des pompiers ont vécu des accidents du travail alors qu'ils étaient encore sous l'égide intercommunale et que c'est au SIVOM de prendre les frais en charge, car il est obligé juridiquement de les accompagner jusqu'à la retraite. Il cite l'exemple d'une prise en charge, l'année dernière, de 2 000 euros pour l'appareil auditif d'un pompier dont l'accident avait eu lieu à l'époque « communale » et dont l'état empirait.

Il termine son exposé budgétaire avec le CSAPA pour lequel 35 k€ sont versés par le syndicat. Il signale que les frais s'élèvent à 8 k€ avec notamment la participation aux frais de personnel et 8 k€ de disponible et que, là encore, il n'y a pas de recettes propres puisque ce n'est pas une activité qui suppose de tarifier des prestations. Il s'enquiert de questions éventuelles sur cet équilibre financier.

**Le Président** demande aux élus si tout est clair sur ces quatre compétences identifiées où chaque commune ne paye que si elle est adhérente à la carte.

Sans remarques particulières de la part des élus, **Monsieur SAILLARD** poursuit en évoquant les projets du SIVOM, il rappelle que le gros projet est le déménagement de la fourrière. Il explique que cela fait plus d'un an et demi que le syndicat étudie ce projet et a effectué, avec un architecte, un Avant Projet Sommaire, un Avant Projet Détaillé qui a été validé par les partenaires du SIVOM et que le début d'année a été dédié à la préparation des travaux à venir et à leur financement, avec beaucoup d'échanges avec le département et la ville de Poissy. Il précise que la conception a été définitivement validée, le permis de construire, qui avait été déposé en fin d'année dernière, a été validé en juillet 2020 et que la phase travaux a débuté et va occuper le syndicat pendant plus ou moins un an.

Il annonce également un nouveau contrat pour l'entretien des vignes qui a commencé cette année avec la société Hedonia, car l'objectif est d'être plutôt sur du qualitatif, comme le veut l'évolution en la matière, comme éviter les produits phytosanitaires et se diriger vers la culture la plus saine possible. Il annonce qu'un diagnostic des pieds de vigne est prévu afin de déterminer ceux qui doivent être renouvelés. Il précise qu'une somme est dirigée chaque année vers la section investissement, (dotation aux amortissements), et qui va permettre de renouveler les pieds de vigne qui le nécessiteraient. Il signale qu'au-delà des nouveaux contrats et du diagnostic, il faut déménager le chai, ce qui risque d'occuper le SIVOM d'ici à la fin de l'année et que l'objectif est de trouver un lieu pour l'accueillir, sans payer, afin d'éviter d'alourdir les frais. Il ajoute qu'un lieu est à l'étude.

Au-delà des travaux, mais toujours sur les projets, il fait observer qu'un projet d'amélioration de la gestion de la fourrière dans sa globalité est à l'étude, car le projet fourrière, dont il sera question à nouveau lorsque les marchés publics d'enlèvement seront faits, devient une gestion d'un secteur assez complexe. Il stipule qu'il devient difficile de trouver des partenaires qui acceptent de venir chercher des véhicules parce qu'ils préfèrent travailler avec les assurances qui leur permettent un meilleur rendement financier et du travail en journée et que, de plus, ils ne veulent plus se déplacer dans certains quartiers ou dans certains secteurs dangereux pour eux. Il précise que le syndicat essaie de monter des projets qui permettent de continuer de gérer ce secteur tel qu'il l'est actuellement, et surtout, comme les élus peuvent le constater, en dématérialisant la gestion automobile. Il annonce que le projet envisagé serait une gestion complètement dématérialisée dès l'enlèvement de véhicules, comme actuellement pour la ville de Paris, mais qu'il ne verra pas le jour cette année, car il convient tout d'abord d'étudier sa viabilité et son développement avec les 41 communes adhérentes au syndicat. Il explique que, grâce à un logiciel partagé, l'agent qui verbalise prendrait une photo et enverrait « enlèvement », qui vaudrait PV d'enlèvement, et n'aurait donc plus à attendre le fourrier ce qui lui ferait gagner du temps ; l'usager pourrait, en allant directement sur le site avec l'immatriculation du véhicule, comme cela se fait déjà à Paris par exemple, savoir si son véhicule est bien parti à la fourrière, dans quelle fourrière et depuis quand. Il ajoute que cela simplifierait aussi les démarches administratives et pense que cette gestion serait intéressante pour tous.

Il poursuit avec les sujets qui reviennent régulièrement sur l'adoption des animaux. Il informe que la SPA récupère des animaux avec un encadrement réglementaire qui leur est propre, mais que certaines associations qui s'occupent d'animaux souhaiteraient établir des partenariats avec le syndicat ; cependant, il prévient qu'il faut être prudent et évoque des notions de responsabilité, même si l'association fait preuve de bonne volonté par son action.

Il répète que ce sont les travaux de la nouvelle fourrière qui mobilisent principalement le SIVOM actuellement. Il annonce que les travaux de Voirie Réseaux Divers assainissement de la nouvelle fourrière sont la première phase et vont durer dix mois avec une livraison estimée au mois de juin 2021 et qui est le lot majeur, car le terrain est très bosselé, qu'il faut araser et faire venir tous les réseaux puisqu'il n'y en a aucun. Il fait observer que, même si le syndicat souhaiterait que cette phase soit effectuée plus rapidement, il faut compter d'une part sur des intempéries et d'autre part sur d'autres événements inconnus qui pourraient survenir. Il conclut que, si tout se passe correctement, avec une hygrométrie normale, la fin arriverait bien en juin. Il tient à ajouter qu'il est indispensable d'obtenir un agrément préfectoral autorisant l'exploitation de la fourrière et conditionnant donc le transfert de la fourrière. Il précise que cet agrément préfectoral est la condition suspensive de la vente du terrain de l'actuelle fourrière au PSG. Il reformule ses propos en disant que tant que le syndicat n'aura pas obtenu cet arrêté, il ne sera pas possible de vendre le terrain et qu'il pourra continuer à exploiter la fourrière et donc, ce qui est le plus important, à ne pas connaître de ruptures.

**Le Président** intervient et indique qu'il ne faut pas de rupture et que le syndicat doit faire une demande anticipée de cet agrément à la préfecture avant la fin réelle de ces travaux de façon à ne pas avoir de temps morts entre le moment où la fourrière sera terminée et le moment où il sera possible de l'utiliser, car il serait dommage d'avoir un aussi bel outil sans pouvoir en profiter. Il souligne que l'objectif est d'apporter un service de qualité à ces « malheureuses » personnes à qui l'on enlève la voiture, mais également d'offrir des conditions de travail intéressantes pour les agents. Il fait

remarquer que le tuilage sera délicat au moment où les travaux seront presque terminés pour que la préfecture puisse donner l'agrément, même si l'exploitation n'a pas encore commencé et que celle-ci ne débutera qu'après. Ainsi, le terrain sera vendu au PSG, lequel apportera une ressource nécessaire dont le syndicat aurait eu besoin cette année, mais qu'il n'a pas obtenue.

**Mathieu SAILLARD** poursuit en annonçant aux élus que beaucoup d'autres dossiers vont occuper le syndicat cette année comme le marché de vidéosurveillance ou le déménagement, mais que deux défis importants arrivent. Il cite le premier qui est le futur marché d'enlèvement des véhicules, car le contrat du prestataire actuel arrive à échéance bientôt. Il explique qu'il avait été fait en sorte que son contrat aille jusqu'à la fin des travaux, car le syndicat était dans l'incapacité de savoir comment cela allait fonctionner après et qu'il était difficile de lancer un appel d'offres avec mention d'un prix sans en savoir davantage. Cependant, il fait observer que désormais le syndicat a une vision plus précise et qu'un marché va être lancé pour analyser les différents retours et les prix. Il annonce que le deuxième défi, qui va occuper les services en charge d'ici à la fin de l'année, est la construction d'un budget, car, actuellement, c'est le budget de fonctionnement de la fourrière actuelle qui est connu, mais qu'il va être nécessaire de le transposer dans cette nouvelle fourrière et être capable de quantifier le coût des fluides, entre autres éléments. Il fait remarquer qu'il n'y aura pas de grandes surprises, car l'année prochaine sera une année particulière puisque six mois seront effectués dans la fourrière actuelle et six mois dans la nouvelle, mais qu'il faudra pouvoir proposer ce budget au ROB de début d'année en 2021.

**Le Président** précise que le vrai souci résulte du fait que le transporteur, qui a le marché aujourd'hui et qui est chargé de récupérer les voitures qui sont frappées de volonté d'enlèvement par les différentes polices et de les livrer à la fourrière, a pratiquement un monopole et négocie difficilement les prix de ces enlèvements. Il souligne que ce transporteur a des difficultés dans certains secteurs pour lesquels il est presque au stade de refuser d'aller chercher les véhicules, car les riverains n'acceptent pas ces enlèvements de voitures et que cela engendre des relations difficiles avec une certaine partie de la population dans certaines villes. Il ajoute que cette situation tendue a entraîné une réflexion qui consisterait à ce que le syndicat ait ses propres salariés et camions pour effectuer ces enlèvements. Il fait observer que cette question de l'externalisation, ou pas, sera à débattre avec l'ensemble des élus, car il n'a aucune idée de ce que cela peut donner. Il soulève, par exemple, qu'une question se posera, concernant les difficultés d'enlèvement dans les quartiers difficiles, d'un éventuel accompagnement par la police. Il ajoute que l'externalisation n'est pas toujours la panacée et que cela amène une réflexion qui sera un des chantiers à ouvrir l'an prochain.

**Monsieur SAILLARD** poursuit et précise qu'un planning concernant les travaux à la fourrière est inclus dans la présentation pour information. Il explique que le coût fourrière, qui représente, comme déjà évoqué, la part principale du montant de 6,9 M€, a été récapitulé afin que les élus aient les recettes et les dépenses. Il précise que les dépenses des travaux se montent à 4,41 M€ TTC, et que la somme de 1,9 M€ correspond aux coûts annexes comme le déménagement, la vidéosurveillance et l'achat terrain d'assiette du projet.

**Le Président** demande si les études sont comprises.

**Monsieur SAILLARD** répond par la négative. Il conclut en annonçant un total en dépenses de 6,2 M€. Il fait observer que figure également, dans la présentation, l'accord trouvé avec tous les partenaires financiers, à savoir 4 M€ TTC émanant de la ville de Poissy, soit 3,4 M€ HT, 2,7 M€ financés par le département, et 600 k€ du SIVOM. Pour ce dernier montant, il précise qu'il s'agit de la somme qui avait été indiquée au ROB, évoquée à nouveau en comité, et il explique que l'actuel terrain appartenant au SIVOM va être vendu pour 800 k€ ce qui permet de conserver 200 k€, mais que, parallèlement, la différence de 600 k€ est réinjectée dans l'opération. Il fait remarquer qu'il y a un écart entre recettes et dépenses, car le SIVOM n'ayant pas supporté les coûts induits pour la réalisation de la nouvelle fourrière, les études ont également été prises en compte dans les recettes, celles-ci ayant déjà fait l'objet d'un paiement, et qu'en additionnant les études et les travaux cela donne le total des recettes.

Il explique que les élus peuvent maintenant visionner le projet grâce à une photo. Il explique qu'on peut y voir à droite la caserne des pompiers, le terrain avec une partie de la fourrière et le garage solidaire, au milieu de la photo une zone qui n'appartient pas au SIVOM et enfin le reste de la fourrière, avec les véhicules et les bâtiments, qui sera entre le bassin de rétention du département et le terrain du milieu. Il répète que c'est un terrain nu avec beaucoup de travaux à effectuer, et que la photo représentant la nouvelle fourrière est non contractuelle, mais reflète l'objectif souhaité, à savoir des bardages bois et des bâtiments bas. Il ajoute qu'un gros travail écologique a été effectué sur cette fourrière, car tout l'assainissement est naturel, avec des bassins qui se déversent les uns dans les autres et qui permettent de récupérer l'eau filtrée avec des plantes spécifiques. Il fait observer qu'il y a beaucoup de surface végétalisée, imposée par le PLU de Poissy puisque c'est une entrée de ville, et

fortement suggérée par le PSG, d'autant qu'il fallait aussi préserver la pipistrelle commune (espèce de chauve-souris) et le lézard des murailles.

**Le Président** fait remarquer que c'est finalement quatre ans de travail pour ce projet. Il mentionne que le SIVOM a vraiment souhaité avoir un outil écologique et qu'une parcelle réservée à la biodiversité va être créée, avec un muret existant, dans le prolongement de la Maladrerie, qui a été conservé et mis en valeur avec des noues. Il ajoute que ce travail montre combien le SIVOM, au travers de la fourrière, peut participer au maintien et à la préservation de la biodiversité la récupération d'eaux pluviales. Il fait remarquer que tout le projet a été pensé avec une enveloppe contrainte ; en effet, il avait été décidé que, étant donné que la demande de déménager la fourrière n'émanait pas du SIVOM, mais de la ville de Poissy, ce n'était pas aux adhérents de la fourrière de la subventionner. Il confirme que, même si certains éléments d'amélioration sont à la charge des adhérents, le fonctionnement tel qu'il existait auparavant est financé par la commune de Poissy. De plus, il rappelle que la nouvelle fourrière est en entrée de la ville de Poissy et que le département va accompagner le SIVOM pour tous les aménagements qui vont vers le développement durable et pour en faire un ensemble joli et bien intégré. Il ajoute que ce lieu va être une sorte de fleuron, car l'idée est de transformer un endroit, à priori peu agréable puisqu'on va y récupérer son véhicule, en un lieu plus sympathique, qui n'aura aucun rapport avec les fourrières parisiennes.

**Madame ALBAR** demande combien d'animaux sont actuellement à la fourrière et si les animaux seront transférés dans d'autres associations durant les travaux.

**Le Président** rassure les élus et précise que les animaux actuellement accueillis dans la fourrière ne seront déplacés que lorsque la future fourrière sera agréée par les services vétérinaires du département des Yvelines et qu'il n'y aura pas de rupture de la prise en charge, mais juste un déménagement tel que l'animal le vit aujourd'hui lorsqu'il est ramassé par la police municipale qui l'apporte à la fourrière.

**Monsieur SAILLARD** précise que les travaux de la nouvelle fourrière ne sont pas faits sur le terrain de la fourrière actuelle.

**Le Président** demande s'il y a d'autres questions et fait remarquer que, pour les nouveaux représentants des communes, il était utile d'avoir cette vision globale du SIVOM.

Sans questions, **Le Président** ouvre la séance officielle.

**Madame MEGE** de la commune d'Aigremont est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et création de la commission des achats
- Participation exceptionnelle des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2020
- Budget supplémentaire 2020
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Fixation des tarifs de la fourrière intercommunale à compter du 1er octobre 2020
- Questions diverses

## COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

**Le Président** rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations.

*Pour la décision n°2020-02*, il explique que le PSG, pour le bon déroulement des travaux actuels, avait besoin d'un morceau de terrain pour installer la base de vie d'une entreprise et que cette partie de terrain faisait partie de la fourrière, mais n'était pas occupée. Il explique que, de façon équitable, il n'était pas possible de faire ce prêt à titre gratuit au PSG, celui-ci concernant principalement la ville de Poissy même s'il y a un retentissement sur l'ensemble des communes, et que celui-ci a tout naturellement accepté de régler cette somme.

*Pour la décision n° 2020-03*, il signale que les lots non attribués sont en cours de finalisation, que des réponses pour tous ces lots ont été reçues et que l'attribution va intervenir très prochainement. Il fait

remarquer que l'attribution va cette fois se faire de façon négociée et non plus sous forme de marché à procédure adaptée (MAPA) qui a été lancée deux fois sans succès.

Il explique que *la décision n° 2020-04* est annuelle et concerne la gestion des animaux qui sont récupérés par la SPA, ainsi que le tatouage, et que cela fait partie des prestations extérieures que le syndicat doit payer.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par Le Président dans le cadre de ses délégations.

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET CREATION DE LA COMMISSION DES ACHATS**

**Le Président** présente le rapport.

Il annonce que dix candidatures sont parvenues au SIVOM pour occuper ces postes et il souhaite que le choix entre titulaires et suppléants soit décidé avec l'ensemble des participants. Il demande toutefois que Madame BOUZERAND soit titulaire, car elle est vice-présidente en charge des finances et qu'il lui paraît important qu'elle soit aussi titulaire dans la CAO.

Il annonce que les candidatures pour les membres titulaires reçues sont les suivantes :

Madame Rosine THIAULT, Madame Line WENZEL, Monsieur Philippe MAILLARD, Monsieur Jacques DOLCI, Madame Blandine BOUZERAND.

**Madame THIAULT** demande combien de fois se réunit cette CAO.

**Le Président** répond qu'elle se réunit environ une à deux fois par an. Il indique les candidatures reçues pour les membres suppléants :

Madame Virginie ALBAR, Madame Marie-Catherine FRAMBOISIER, Monsieur Xavier CAPRON, Monsieur Serge MIRABELLI et Madame Monique MUYLLE.

**Le Président** demande au comité de se prononcer sur cette liste.

Le comité vote, à l'unanimité, l'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et la création de la commission des achats

## **PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DES COMMUNES AUX CHARGES INTERCOMMUNALES POUR L'EXERCICE 2020**

**Le Président** présente le rapport et signale que cette délibération est concomitante avec la suivante.

Il explique que pour plus de simplicité, les 0,15 € indiqués dans cette délibération ont été intégrés dans la présentation du budget supplémentaire pour que ce dernier soit présenté à l'équilibre. Il ajoute que le droit permet d'être en déséquilibre, mais qu'il n'apprécie pas cela et qu'après en avoir discuté avec le bureau, qui a donné son avis favorable, il est proposé 0,15 € d'augmentation.

Il poursuit avec la délibération suivante et annonce que le vote de ces deux délibérations aura lieu après l'explication du Budget Supplémentaire.

## **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020**

**Le Président** présente le rapport.

Concernant la section Fourrière, il explique que si les délais avaient pu être tenus, le terrain aurait été vendu au PSG et le syndicat aurait ainsi récupéré 200 k€ de marge. En tout état de cause, il confirme que la disponibilité des 800 k€ aura lieu l'an prochain et complète son propos en informant que la discussion, dont il est question dans cette section, a eu lieu lors du DOB et du budget principal et qu'il avait déjà alerté sur ce point. Il avait proposé alors, malgré la difficulté, de maintenir à 0,40 € par

habitant, car depuis quelques années la participation des communes baisse régulièrement, ceci pour ne solliciter que les participations nécessaires et ne pas avoir d'importantes réserves. Il estime qu'à partir du moment où un impôt est appelé, il doit être utilisé. Concernant les dépenses de fonctionnement, il annonce que la baisse de la taxe foncière est négociée depuis très longtemps avec les services de l'Etat, et que le syndicat a obtenu gain de cause.

Il poursuit avec les recettes de fonctionnement, et évoque l'appel aux communes membres, suite à la crise sanitaire de la COVID-19 en signalant que la fourrière a été fermée durant quatre mois pendant lesquels aucune recette n'a été perçue.

Pour le chapitre 75, il signale qu'apparemment, la baisse des recettes se stabilise et que le niveau habituel revient doucement.

Pour les Vignes, en section d'investissement, il explique que tout le travail effectué pour la conservation et la préparation du vin se situe à Aigremont, dans les anciennes serres de Saint-Germain-en-Laye, sur un terrain qui appartient à Saint-Germain-en-Laye. Il annonce qu'une partie des ateliers municipaux de la commune déléguée de Fourqueux est libre et occupable et qu'un chai va y être sans doute installé.

**Le Président** s'enquiert de questions éventuelles.

**Monsieur PARFAIT** demande si des frais éventuels complémentaires pour les équipements de protection individuelle (EPI) au niveau de la fourrière, du fait de la Covid, ont été comptabilisés.

**Monsieur SAILLARD** répond positivement et signale qu'un calcul a été effectué sur les pertes véhicules et qu'un forfait s'ajoute pour les EPI, comme des glaces de protection à la réception.

**Le Président** propose de faire défiler la présentation qui a été préparée pour alimenter les questions.

**Monsieur SAILLARD** approuve et signale que l'objectif est de retracer aux élus les événements de cette période. Il signale que, lorsque le compte administratif 2019 a été voté en juillet 2020, il avait été prévu un déficit de 14 k€ sur la carte fourrière, et non sur le syndicat, montant qui semblait normal au vu de l'opération fourrière et du budget de 6,9 M€. Il fait remarquer qu'il était complexe de gérer un tel budget et, comme l'a rappelé le Président, l'opération a été décalée dans le temps avec une vente des terrains qui devait avoir lieu l'année dernière, mais qui elle n'aura malheureusement lieu qu'en 2021. Il explique que ce déficit étant évalué dès la fin de l'année 2019, cette somme a été anticipée dans les orientations budgétaires de début d'année. Il était donc prévu que, durant l'été 2020, du fait de la vente du terrain au PSG, un excédent de 100 k€ serait reconstitué et ainsi le maintien de la cotisation par habitant des communes à 0,40 €. Il attire l'attention des élus sur le tableau de financement de la fourrière, voté en juin dernier, qui montre bien un montant de 600 k€, uniquement pour la fourrière avec une promesse de vente du terrain à 800 k€, soit 200k€ dégagés sur lesquels 100 k€ devraient servir à l'achat du petit morceau de terrain sur lequel sera construit le garage solidaire. Il indique que le montant restant était bien de 100 k€ et que tout allait bien. Il déplore que, malheureusement, les travaux ne finissent qu'en 2021, que la vente soit donc décalée à 2021 et qu'ainsi le disponible espéré cette année n'est plus d'actualité. Il fait remarquer que précédemment, il n'y avait pas de disponible, mais qu'il n'y avait pas de problématiques hormis la somme de 14 k€ déjà évoquée. Il mentionne, avec l'arrivée de la Covid, qu'à ce jour les pertes sur les véhicules sont estimées à 63 k€ à fin août et que les enlèvements de véhicules par la société Berger ont rapporté 99 k€ versus 127 k€ l'an dernier et le montant de la casse, c'est-à-dire tous les véhicules vendus aux casseurs, s'élève à 73 k€ contre 107 k€ en 2019. Il ajoute qu'il faut aussi prendre en compte l'incertitude de la situation à venir qui aura un impact sur le taux des enlèvements. Il annonce qu'une augmentation de 0,15 € par habitant permettra d'obtenir 76 k€ pour compenser les pertes de 63 k€ plus les autres dépenses comme les EPI et que cette somme devrait permettre au SIVOM de passer l'année.

**Une élue** demande si, pour 2020, la participation des communes va bien être de 0,40 € plus 0,15 € soit un total de 0,55 €.

**Le Président** le confirme

**Un élu** demande si cette somme sera récupérable l'année prochaine s'il y a un excédent qui permet de le faire.

**Monsieur SAILLARD** confirme que ce serait récupérable, à condition que l'excédent soit très important, ce dont il doute.

**Le Président** signale que c'est une vraie suggestion, mais fait remarquer que son premier souci est de passer 2020.

Sans autres questions, **Le Président** met tout d'abord au vote le rapport sur la participation exceptionnelle des communes. Il indique qu'un tableau est annexé, qui indiquent la participation de chaque commune.

Le comité vote, à la majorité (1 abstention, 2 votes contre), la participation exceptionnelle des communes aux charges intercommunales pour l'exercice 2020.

**Le Président** soumet ensuite le budget supplémentaire 2020 au vote.

Le comité vote, à la majorité (2 votes-contre), le budget supplémentaire 2020.

### **ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES**

**Le Président** présente le rapport. Sans observations, le comité vote, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

### **FIXATION DES TARIFS DE LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE A COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2020**

**Le Président** présente le rapport.

Il signale que le SIVOM applique ici une décision de l'Etat. Il ajoute que le syndicat s'est mis en adéquation sur tous les types de tarifs existants pour une fourrière et qu'ainsi a été ajoutée une série de tarifs que le SIVOM n'appliquait pas alors que c'est le cas dans d'autres fourrières.

**Monsieur SAILLARD**, à la question d'une élue explique que certains véhicules ne sont pas récupérés, ou pas récupérables, et que, dans ce cadre, la fourrière agit pour le compte de l'Etat à qui gère le service France-Domaine.

**Le Président** signale que service France-Domaine organise la vente des véhicules aux enchères et rétrocède une partie du montant de la recette de vente au SIVOM.

**Madame MEGE** demande si la fourrière prend toujours les caravanes de particuliers.

**Le Président** répond par l'affirmative et signale que des emplacements existent pour les caravanes et camping-cars avec des contrats plus ou moins courts et qu'ils seront maintenus au même titre que l'espace réservé aux camions des forains de la fête des Loges qui n'a pas eu lieu cette année ce qui a généré une perte de recette importante.

Sans autres questions, le comité vote, à l'unanimité, la fixation des tarifs de la fourrière intercommunale à compter du 1er octobre 2020.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Sans questions diverses, **Le Président** félicite les membres de la CAO et précise que des courriels seront envoyés pour construire un groupe de travail sur un balayage des statuts déjà évoqué précédemment et sur un travail en groupe pour la création possible du garage solidaire.

**Le Président** lève la séance à 20 h.